



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023

Délibération n° : 2023.011

Page 1 sur 2

**Objet : Décision modificative de budget.**

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 06 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Excusée</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 1/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Le vote du budget primitif en date du 15 mars 2023 ;

La demande de la trésorerie en date du 14 novembre 2023.

**CONSIDERANT**

Que dans le cadre du passage à la M57, il est nécessaire de régulariser les amortissements afin de faire concorder l'état de l'actif à 0 entre la plateforme Magnus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et la plateforme Hélios de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Qu'une régularisation des écritures de 2021 doit être prise comme suit :

Tout d'abord une reprise sur amortissement correspondant à la somme émise au compte 28183 au lieu du 28188, par :

- un mandat d'ordre budgétaire, au chapitre 040 - compte 28183 pour 1543 euro (1)
- un titre d'ordre budgétaire, au chapitre 042 - compte 7811 pour 1543 euros (2)



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023
Délibération n° : 2023.011
Page 2 sur 2

**Objet : Décision modificative de budget.**

Puis en réémettant l'écriture d'ordre budgétaire correspondant à l'amortissement du bien "PETR2016.03" (caméras thermiques) comme suit :

- mandat d'ordre budgétaire - fonctionnement - compte 6811 pour 1543 euros (3)
- titre d'ordre budgétaire - inventaire - compte 28188 pour 1543 euros (4)

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Adopte la décision modificative Budget supplémentaire M14 pour 2023 suivante :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
042 - 78	Opération d'ordre de transfert entre sections		1 543 € (2)
042 - 68	Dotations provisions semi-budgétaires	1543 € (3)	
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 543 €</b>	<b>1 543 €</b>
040 – 28183	Opération d'ordre de transfert en sections	1 543 € (1)	
040- 28188	Amortissement des immobilisations		1 543 € (4)
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>1 543 €</b>	<b>1 543 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 086 €</b>	<b>3 086 €</b>

Accepte d'apporter au Budget primitif 2023 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY